

FICONEWS N°49

Veille Réglementaire : Maroc

[Commission nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité](#)

Décret n°2-20-939 du 25 jourmada II 1442 (8 février 2021) modifiant et complétant le décret n° 2- 08- 404 du 6 hija 1429 (5 décembre 2008) relatif à la composition et au mode de fonctionnement de la commission nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité (BO n° 6962, page 452)

[Sécurité sanitaire des produits alimentaires](#)

Arrêté du Ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 3140-20 du 8 jourmada I 1442 (23 décembre 2020) modifiant et complétant

l'arrêté du Ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 593-17 du 15 kaada 1438 (8 août 2017) relatif à l'inspection sanitaire des végétaux, produits végétaux et autres objets à l'importation (BO n° 6962, page 454)

[Reconnaissance de l'indication géographique : huile d'olive Ziz Guir](#)

Arrêté du Ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 1979-20 du 6 hija 1441 (27 juillet 2020) portant reconnaissance de l'Indication Géographique « Huile d'Olive Ziz Guir » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n° 6962, page 462)

[Reconnaissance de l'indication géographique : huile d'olive de Tafersite](#)

Arrêté du Ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 2700-20 du 18 rabii I 1442 (4 novembre 2020) modifiant l'arrêté du Ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1716-15 du 6 chaabane 1436 (25 mai 2015) portant reconnaissance de l'Indication Géographique « Huile d'Olive de Tafersite » et homologation du cahier des charges y afférent (BO n° 6962, page 463)

Veille Réglementaire : Monde

UE

[Produits biologiques](#)

Règlement d'exécution (UE) 2021/279 de la Commission du 22 février 2021 portant modalités d'application du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les contrôles et les autres mesures visant à garantir la traçabilité et la conformité dans la production biologique, ainsi que l'étiquetage des produits biologiques

UE

[Substances autorisées pour la production biologique](#)

Ce projet de règlement d'exécution de la Commission énumère dans ses annexes les produits et substances autorisés à être utilisés dans la production biologique, en particulier : les produits phytopharmaceutiques, les engrais, les produits de nettoyage et de désinfection et les produits non biologiques, additifs et auxiliaires technologiques pour les aliments pour animaux et les denrées alimentaires

Brésil

[Graisses et huiles végétales](#)

Le projet de résolution numéro 813, 12 mai 2020, établit les exigences en matière de santé pour graisses et huiles végétales

Pérou

[Importation de poires](#)

Les projets de prescriptions phytosanitaires régissant l'importation au Pérou de poires (*Pyrus communis*), originaires et en provenance de Belgique, sont soumis pour consultation publique après l'achèvement de l'analyse du risque phytosanitaire correspondante

Mexique

[Fruits et jus de fruits](#)

La Norme officielle mexicaine établit les spécifications pour les descriptions de produits et les informations commerciales qui doivent figurer dans l'étiquetage des produits nationaux ou étrangers préemballés, destinés aux consommateurs finals qui sont commercialisés sur le territoire mexicain sous forme de jus, d'eau de coco, de nectar et de boissons non alcoolisées contenant des fruits, de l'eau de coco ou de la noix de coco, ou des légumes, ou qui sont aromatisées avec des fruits, de l'eau de coco ou de la noix de coco, ou des légumes

Tanzanie

[Arachides enrobées](#)

Cette norme tanzanienne spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les arachides enrobées destinées à la consommation humaine directe

Tanzanie

[Fruits à coque grillés](#)

Cette norme tanzanienne spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les fruits à coque grillés / frits mélangés destinés à la consommation humaine directe

Tanzanie

[Amandes crus](#)

La présente norme tanzanienne spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les amandes crues obtenues à partir d'amandes (*Amygdalus communis L.*) destinées à la consommation humaine directe. Cette norme ne s'applique pas aux amandes amères

Paraguay

[Fraises](#)

Le règlement technique définit les exigences d'identité et de qualité auxquelles doivent satisfaire les fraises en nature après leur préparation et emballage

Pérou

[Carottes](#)

Le projet de résolution administrative énonce les exigences phytosanitaires régissant l'importation au Pérou de graines de carotte (*Daucus carota L.*) originaires et en provenance du Chili, suite à la achèvement de l'analyse des risques phytosanitaires pertinente

Veille Commerciale : Maroc

[Le Trophée Premium « Volubilis Extra-Vierge Maroc »](#)

Le Trophée Premium « Volubilis Extra-Vierge Maroc » s'est déroulé les 26 et 27 février derniers et le 4 mars. Dans la catégorie « fruité intense », le prix Rameau d'Or (1er prix) a été remporté par l'huile d'olive Zouitina Prestige de la société Olea Capital de Meknès. Le prix Rameau d'Argent (2ème prix) a été attribué à l'huile d'olive Oiva de la société Aldahra de Meknès. Dans la catégorie « fruité moyen », le prix Rameau d'Or a été attribué à l'huile Aïcha de la Société LCM-Aïcha de Meknès, et le prix Rameau d'Argent a été attribué à l'huile l'Oliveraie de Larroque de la société Castel de Meknès

[La « Moroccan Berry Conference » sera organisée du 7 au 8 avril 2021](#)

Du 7 au 8 avril, sera organisée la seconde édition de la « Moroccan Berry Conference ». Pour cette année, la conférence sera organisée sous format digital et regroupera plus de 500 professionnels de ce secteur répartis dans le monde. L'objectif est de permettre à ces acteurs, de nouer des contacts, partager des idées et discuter de leurs problèmes techniques et commerciaux. Plusieurs thèmes seront abordés lors de ces deux jours de conférence : qualité des fruits, tendances, principales maladies fongiques en culture de framboise, fraise et myrtille, et situation hydrique de la région Souss Massa, etc.

[Cosumar publie ses résultats au 31 décembre 2020](#)

Cosumar a publié ses résultats au 31 décembre 2020. Le chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2020 s'établit à 8,63 milliards DH, soit une progression de +5,1% par rapport à 2019. Les autres principaux indicateurs sont néanmoins en baisse (-0,5% pour l'excédent brut d'exploitation consolidé et -12,3% pour le résultat net part du groupe). En effet, la campagne au niveau des sucreries de betterave a été affectée par des conditions climatiques défavorables. Le résultat net a également été impacté par la donation de 100 MDH au profit du Fonds spécial pour la gestion de la crise du Covid-19

[Campagne agricole 2020-2021](#)

D'après les chiffres de la campagne agricole actuelle, la superficie totale emblavée, à date, de toutes cultures annuelles d'automne confondues, totalise 4,9 millions ha. Elle est dominée par les céréales (86%), les fourrages (10%) et les légumineuses (4%). La superficie semée en céréales d'automne s'élève à 4,20 millions ha avec 44% de blé tendre, 34% d'orge et 22% de blé dur. Quant aux cultures fourragères, elles s'étalent sur une superficie de 513.000 ha. Les principales espèces cultivées sont l'orge fourragère (26%), la luzerne (21%), l'avoine (18%), le bersim (12%), la féverole (9%), les mélanges fourragers (4%) et autres (10%). En ce qui concerne les légumineuses alimentaires d'automne, elles occupent environ 168.000 ha avec les fèves (56%), les petits pois (20%), lentilles (21%) et autres (3%). La superficie récoltable de la canne à sucre est estimée à 10.260 ha avec une production prévisionnelle de 680.000 T. Concernant les cultures maraîchères d'automne, la superficie réalisée au 31 décembre dernier est de 100.900 ha. Pour les cultures maraîchères d'hiver, les réalisations des principales espèces ont atteint 61.470 ha

[Le Maroc augmente ses exportations en agrumes d'environ 9%](#)

Au cours de la campagne agricole 2020/2021, le volume des exportations d'agrumes du Maroc a augmenté d'environ 9% par rapport à la même période pendant la campagne 2019/2020. « Si on ne prend pas en compte le volume de la Maroc Late, exporté en hors saison durant la campagne 2019-2020, le taux de croissance des exportations des agrumes durant cette campagne sera de l'ordre de 16% (données arrêtées au 21 mars pour les deux campagnes) », explique le Ministère de l'agriculture

[Le Maroc occupe la 3ème place dans les exportations de mandarines](#)

Selon l'Association des producteurs d'agrumes d'Afrique du Sud (CGA), le Maroc occupe désormais la 3ème place dans les exportations de mandarines, si on tient de la moyenne annuelle des exportations entre 2015 et 2020 et des données prévisionnelles pour l'année 2021. En ce sens, le Maroc a exporté en moyenne plus de 508.000 tonnes de mandarines par an, ce qui le place dans le top 7 des principaux exportateurs de ce produit agricole

[Le Maroc maintient sa place de 1er importateur des dattes tunisiennes](#)

Le Maroc a sauvé sa place de premier acheteur des dattes tunisiennes. En effet, au cours de la saison agricole 2020/2021, le Royaume en a importé plus de 20.700 tonnes. Le pays est un acheteur clé des dattes tunisiennes, comme en témoigne le volume de ses importations. Le Royaume a importé plus de 20.700 tonnes, de quoi satisfaire la demande intérieure surtout avec l'approche du Ramadan

Veille Commerciale : Monde

UE

[30 expéditions d'agrumes ont été rejetées par l'UE en provenance de la Tunisie et la Chine](#)

L'UE avait rejeté un total de 30 expéditions d'agrumes en provenance de pays tiers en janvier et février parce qu'elles contenaient des parasites. Toutes ces expéditions provenaient de Tunisie (18) et de Chine (12). Les organismes nuisibles détectés dans la marchandise en provenance de Tunisie étaient des cochenilles

Espagne	L'Espagne reste le premier producteur de bananes de l'UE avec 382 339 tonnes en 2020	Au cours de la période de septembre à décembre 2020, Chypre a produit et commercialisé 979 tonnes de bananes à un prix moyen de 0,36 € /kg. La production de l'île pour 2020 s'est établie à 2.432 T. Avec 164 T commercialisées en dehors de l'UE, la production totale pour 2020 s'est élevée à 2.596 T. L'Espagne reste le plus grand producteur de bananes, cultivant et commercialisant 382,339 tonnes de ce fruit en 2020. 44 714 tonnes ont été commercialisées au sein de l'UE, 337,625 tonnes ont été commercialisées en dehors de leur région de production
Afrique	Baisse des exportations de bananes d'Afrique vers l'Europe	Le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont exporté moins de bananes en 2020 que les années précédentes. Avec moins de 600;000 tonnes exportées, le recul enregistré atteint 3 % comparé à 2019. Cependant, le marché régional se développe, offrant aux producteurs de nouveaux débouchés en ces temps de pandémie. Le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal ont en effet doublé le volume de leurs importations sur cinq ans
France	Carrefour mise fort sur le Bio	Le groupe Carrefour vient de lancer 3 nouveaux films publicitaires dans le cadre de sa mission de transition alimentaire pour tous. Ces spots mettent en avant les 900 produits bio de la marque Carrefour Bio et de grandes marques jugées comme étant accessibles à tous ; c'est-à-dire à moins de 2 €
Bretagne	L'agriculture biologique poursuit sa croissance en Bretagne	L'agriculture biologique continue son développement en Bretagne avec 361 nouvelles exploitations bio en 2020, soit une augmentation de 7,4 %. Le Finistère arrive en tête avec plus de 1.000 fermes bio, suivi par le Morbihan qui en compte 800, 906 pour les Côtes d'Armor 906 et 894 pour l'Ille-et-Vilaine. Les installations et conversions en bio n'ont pas souffert de la crise sanitaire, notamment en Bretagne
Pays-Bas	Nouveaux gobelets shaker pour les encas de tomates et de myrtilles	La société néerlandaise Poorthuis a élargi considérablement sa gamme de contenants en papier avec notamment les gobelets à destination des tomates et des myrtilles. Ceux-ci sont en format shaker de 175 et 200 g. Tous deux peuvent être traités de façon automatique sur les machines de remplissage déjà existantes. Des variantes de 200, 300, 400 et 500 g sont également disponibles. Chaque récipient de la gamme (shaker) utilise également un couvercle R-PET de même taille

Pérou

[Le Pérou reste le premier fournisseur mondial de myrtilles](#)

Les exportations péruviennes de myrtilles de 2020 se sont élevées à 1,02 milliard de dollars US, soit une croissance de 23,4 % par rapport à 2019 (826 millions de dollars US), année où le Pérou est devenu le premier fournisseur mondial de ce fruit, dépassant le Chili

Royaume-Uni

[Mackie's Crisps dévoile de nouvelles chips de légumes](#)

De nouvelles chips de légumes sont prêtes pour la production en Écosse. Lancées par la famille Taylor, à l'origine des Mackie's Crisps, elles sont fabriquées selon un « procédé innovant de cuisson lente qui permet d'incorporer jusqu'à 45 % de légumes frais entiers ». Un investissement de 750.000 livres sterling dans la nouvelle usine de production à Errol, dans le Perthshire, comprend l'installation de la nouvelle technologie, développée depuis plus d'un an par Mackie's.

Suisse

[De la vanilline à partir de coques de noisettes](#)

Le groupe chocolatier Barry Callebaut et sa filiale espagnole La Morella Nuts se sont associés à la start-up suisse Bloom Biorenewables afin de convertir les résidus de coques de noisettes produits par l'entreprise en composés aromatiques. « Transformer des déchets de notre production en ingrédients à valeur ajoutée est une opportunité en phase avec notre programme de développement durable Forever Chocolate, en particulier avec notre objectif de dépasser la neutralité carbone d'ici 2025 », a déclaré Massimo Selmo, responsable sourcing pour Barry Callebaut

Ukraine

[L'Ukraine a remporté une quantité record de fruits en 2020](#)

L'Ukraine a importé, en 2020, environ 1 million de tonnes de fruits divers. Il s'agit d'un maximum historique en termes d'importations de fruits, qui dépasse le même indicateur de l'année dernière de 8% et 1,5 fois le chiffre d'il y a cinq ans. « Il convient de noter tout de suite que principalement les fruits et des baies importés sont ceux qui ne peuvent pas être cultivés en Ukraine en raison de conditions climatiques défavorables. Les seules exceptions sont les pommes, mais leur part dans la structure totale des importations est insignifiante – seulement 1% », rapporte East-Fruit

Refoulements à l'étranger

Alertes lancées par les pays de l'UE pour les mois de décembre 2020 jusqu'à mars 2021 (Maroc et concurrence)

Produit	Pays d'origine	Pays à l'origine de l'alerte	Raisons	Actions
Mandarines	Turquie	Roumanie	Présence de résidus de Prochloraz (0,915 mg/kg - ppm)	Réexpédition
Graines de sésame décortiquées	Inde	Suède	Présence de résidus d'Oxyde d'éthylène (1 mg/kg - ppm)	Retrait du marché
Poivre noir	Brésil	Allemagne	Présence de Salmonella enterica ser. Gaminara (présence / 25g), Salmonella enterica ser. Javiana (présence / 25 g), Salmonella enterica ser. Matadi (présence / 25 g) et Salmonella enterica ser. Rubislaw (présence / 25g)	Détention officielle
Poivre melegueta	France	Allemagne	Présence de Salmonella (présence / 25g)	Retrait du marché
Fruit de passion	Colombie	Belgique	Présence de résidus de Cyperméthrine (0,26 mg/kg - ppm), de Méthomyl (0,10 mg/kg - ppm), de Diméthoate (0,36 mg/kg - ppm), de Dithiocarbamates (0,19 mg/kg - ppm) et d'Omethoate (0,15 mg/kg - ppm)	Imformer les autorités

Sauce au piment rouge	Pakistan	Italie	Présence de résidus d'Aflatoxines (Tot = 16,1 3,1 µg/kg - ppb) et de Sulfite non déclaré (56 mg/kg - ppm)	Destruction
Citron	Turquie	Slovénie	Présence de résidus de Chlorpyriphos-méthyl (0,086 mg/kg - ppm)	Destruction
Riz basmati	Pakistan	Grèce	Présence de résidus d'aflatoxines (B1 = 3,1 µg/kg - ppb)	Destruction

Alertes lancées par la FDA (USA) pour les mois de décembre 2020 jusqu'à février 2021 (Maroc et concurrence)

Produit	Pays d'origine	Raisons
Dates	Mexique	Présence d'impuretés
Huile de sésame	Inde	Présence de résidus de pesticides
Poivre noir	Inde	Présence d'impuretés
Thé vert	Chine	Étiquetage non-conforme
Oranges	Bulgarie	Étiquetage non-conforme
Huile d'olive	Liban	Présence de résidus de pesticides

Liens utiles : spécial Covid-19

Comité de Veille Économique (CVE)

[Décisions du CVE et dispositions du Ministère de l'économie](#)

[DAMANE OXYGENE : pour appuyer les entreprises impactées par la crise Covid-19](#)

[Opération de soutien provisoire des ménage opérant dans le secteur informel, impactés par le Coronavirus](#)

[Conditions et modalités d'octroi de l'indemnité forfaitaire aux salariés en arrêt provisoir de travail déclarés à la CNSS](#)

Guides pratiques et protocoles

[" Guide pratique des mesures préventives et sanitaires Covid-19 " : petites et moyennes entreprises](#)

[" Guide pratique des mesures préventives et sanitaires Covid-19 " : Grandes entreprises](#)

[" Guide pratique de l'audit interne sanitaire Covid-19 "](#)

[" Kit de formation mesures sanitaires Covid-19 "](#)

[Protocole pour la gestion du risque de contamination au covid -19 dans les lieux de travail](#)

Fédération des Industries de la Conserve des Produits Agricoles du Maroc

Tél : 0522351081

Fax : 0522351740

E-mail veille : com@ficopam.ma

Site web : www.ficopam.ma

